



Le CAGEC chez vous !

Pratique des payes du spectacle (artistes et techniciens intermittents)

2 jours – 14 heures (adaptable sur 1 journée)

- ▶ Avec le Directeur du Service Paye du CAGEC (3000 payes par mois - 350 clients)
- ▶ Des réponses précises sur vos situations professionnelles
- ▶ Dossier avec les principaux textes, les jurisprudences et les corrigés des bulletins
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Obligations et contraintes liées à l'embauche de personnel intermittent
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Assiettes de cotisations et spécificités applicables aux emplois d'intermittents
- Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique
- Frais professionnels : abattements, cumuls, exceptions.

VOTRE INTERVENANT EXPERT



Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 15 ans (3000 payes par mois, 350 clients, des références prestigieuses : Les Folles Journées de Nantes, l'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...). Il intervient régulièrement en formation en apportant son expertise auprès des scènes nationales, festivals, production audiovisuelle, compagnies...

Document non contractuel
Crédits photo : © Fotolia.com



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

OBJECTIFS

- Valider et sécuriser vos pratiques de paye
- Vous informer des dernières nouveautés en matière de paye

CONTENU DÉTAILLÉ

- Identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle et les obligations en matière de cotisations
- Vérifier les obligations liées à l'embauche d'un salarié et les documents à lui remettre (contrats de travail, bulletin, attestation Pôle Emploi de fin de contrat...)
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Comprendre les assiettes de cotisations et les Spécificités applicables aux emplois d'intermittents (plafonds applicables pour les artistes, plafonds applicables pour le personnel technique, caisses et taux spécifiques, majoration liée à la caisse des Congés Spectacles.....)
- Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique
- Déterminer les obligations en matière de frais professionnels (remboursement soumis à cotisations ou non, application d'abattement pour frais professionnels et cumul de défraiement...)
- Taux particuliers pour certains salariés (cadre, fonctionnaire en activité accessoire)

MÉTHODE

De nombreux exemples et cas pratiques
Une large place est laissée aux questions des participants

Chaque participant repart avec un dossier avec les principaux textes législatifs, les jurisprudences et les corrigés des bulletins

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.
Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

Pré-requis : Une pratique de la paye par le participant/e est préférable au bon suivi de cette journée.

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire
Tél : 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr
www.cagec.fr

